



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

AR08039DGPAAT

ARRÊTÉ du 13 novembre 2008
portant nomination au conseil de direction plénier
de l'office national interprofessionnel des grandes cultures

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code rural, notamment le chapitre 1 du titre II du livre VI relatif aux offices d'intervention dans le secteur agricole ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

En application des articles R. 621-4 et R. 621-60 du code rural, M. Bruno HOT est nommé membre du conseil de direction plénier de l'office national interprofessionnel des grandes cultures, au titre de représentant des fabricants de sucre de métropole et en remplacement de M. Philippe SOUBESTRE.

Le mandat de M. Bruno HOT prendra fin en même temps que celui des membres du conseil de direction plénier de l'office national interprofessionnel des grandes cultures.

Article 2

Le directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le

Le ministre de l'agriculture
et de la pêche

Pour le ministre et par délégation
Par empêchement du directeur général des politiques
agricole, agroalimentaire et des territoires,
l'ingénieur du génie rural, des eaux et forêts,

Eric GIRY